

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 06 JUILLET 2009

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur **DECONIHOUT** Yannick, Maire.
Présents : **CAVELIER P.**, **PETIT A.**, **DORIN C.**, **CREVEL P.**, **GUERY A.M.**, **GUILBERT M.**, **JOUAN Y.**, **LE MEUR J.Y.**,
MESLIN H., **PLATEL T.**, **ROBILLARD N.**

Etaient absents excusés : **CROCHET K.**, **HAMEL C.**

Mme **CROCHET** a donné procuration à M.**DECONIHOUT**, Mme **HAMEL** a donné procuration à Mme **GUERY**, pour les décisions à voter lors de la séance.

M.**LE MEUR** fait remarquer qu'un panneau de limitation de vitesse à 70km/h a été mis à la place de celui à 50km/h sur le Halage de Duclair. Un courrier de remerciement va être adressé à la Mairie de Duclair.

NOMINATION D'UN DELEGUE TITULAIRE AU S.O.M.V.A.S.

Suite à la démission du conseiller municipal, M.**GUESNIER** Daniel, il faut renommer un membre titulaire au S.O.M.V.A.S.
Après délibération, le Conseil Municipal décide, par 14 Voix Pour, de désigner Mme **GUERY** Anne-Marie en tant que membre titulaire du S.O.M.V.A.S. et M.**JOUAN** Yann en tant que suppléant.

POSTE AU SERVICE JEUNESSE

Le C.A.E. (Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi) en matière d'animation sur la base de 24/35^{ème} se termine le 02/09/2009 (2 ans). Malheureusement, ce C.A.E. ne peut pas être renouvelé avec la personne actuellement en poste. Mme **CAVELIER** a rencontré le Pôle Emploi afin de faire passer une annonce de recrutement. Elle précise que la prise en charge par l'Etat serait à hauteur de 90% pour les C.A.E. qui ne peuvent être au maximum que de 6 mois avec une obligation de formation par l'employeur.

En vue de satisfaire les besoins en matière d'animation, le Conseil Municipal autorise, par 14 Voix Pour, **M. le Maire** à signer la convention entre le Pôle Emploi pour le compte de l'Etat et la collectivité ainsi que le Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi pour une durée 6 mois, doté d'une durée de travail annualisée de 24/35^{ème} à compter du 03/09/2009 et dont la rémunération sera versée sur la base du taux horaire du S.M.I.C. avec la prise en charge par la Commune d'une formation de l'agent.

RENOUVELLEMENT DU POSTE « AIDE AUX DEVOIRS » A LA GARDERIE PERISCOLAIRE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2009/2010

Actuellement, ce poste était tenu par Mme **CHOTTEAU** Nicole.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de renouveler le poste « aide aux devoirs » à la rentrée scolaire 2009/2010 à raison d'1 heure par jour (de 16h15 à 17h15) pendant la période scolaire : du jeudi 03 septembre 2009 jusqu'au jeudi 1^{er} juillet 2010, sur la base du taux du S.M.I.C.

TARIFS DE LA GARDERIE PERISCOLAIRE EN 2009/2010

Comme l'année passée, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter un tarif prenant en compte le revenu des usagers. Ce calcul basé sur le quotient familial CAF (revenus +prestations CAF/ 12/ nombre de part), intégrant revenus, prestations sociales et familiales, vise à permettre à certaines familles en difficultés de se voir proposer un tarif attractif.

Sur proposition de la Commission Communale « Jeunesse », le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, les tarifs de la garderie périscolaire pour 2009/2010 suivants, soit +2% par rapport aux tarifs pour 2008/2009, sans modification du règlement :

- 1.60 € la 1^{ère} heure, 0.80 € la ½ heure, pour les enfants dont le quotient familial CAF est inférieur à 500.
- 2.01 € la 1^{ère} heure, 1.01 € la ½ heure, pour les enfants dont le quotient familial CAF est compris entre 501 et 1500.
- 2.25 € la 1^{ère} heure, 1.13 € la ½ heure, pour les enfants dont le quotient familial CAF est supérieur à 1500.
- 2.49 € la 1^{ère} heure, 1.25 € la ½ heure, pour les enfants non inscrits (occasionnels).

Pour les mercredis, il n'y a pas de contrat mais les tarifs sont aussi calculés sur le quotient familial CAF (+2% par rapport à l'année précédente) :

	QUOTIENT<500	QUOTIENT ENTRE 501 ET 1500	QUOTIENT>1501
Matin (8h/12h)	4.85 €	6.13 €	6.82 €
Repas (12h/14h)	3.08 €	3.90 €	4.35 €
Après-midi (14h/18h)	6.17 €	7.80 €	8.70 €
Journée (8h/18h)	11.90 €	15.05 €	16.77 €

TARIFS DE LA CANTINE SCOLAIRE EN 2009/2010

Sur proposition de la Commission Communale « Jeunesse », le Conseil Municipal adopte, par 14 Voix Pour, les tarifs de la cantine scolaire pour 2009/2010 suivants, soit +2% par rapport aux tarifs pour 2008/2009, sans modification du règlement :

- 1.53 € pour les repas des enfants dont le quotient familial CAF est inférieur à 500.
- 3.06 € pour les repas des enfants dont le quotient familial CAF est supérieur à 501.
- 3.79 € pour les repas des enfants non inscrits (occasionnels).
- 4.52 € pour les repas des instituteurs et extérieurs.

Pour la rentrée scolaire 2009/2010, la cuisinière a demandé, d'une part, de reprendre un seul service (11h30/11h45 : WC, laver les mains, 11h45/12h45 : repas, 12h45/13h : récréation) et non 2 comme l'année passée (trop lourd à gérer), et d'autre part, de continuer à avoir une aide pendant 1h30 le midi. La commission communale « jeunesse » a décidé de prendre en compte les besoins de la cuisinière car il s'avère que cette aide est bénéfique pour les conditions de travail de celle-ci. Mme **ROBILLARD** propose que soit faite une charte de bonne conduite à la cantine rédigée par les élèves, la cuisinière et les enseignantes, celle-ci sera signée de tous et affichée dans le restaurant scolaire.

Il n'y aura plus qu'une surveillance de 1h30 d'institutrice par jour.

DEMANDE DE SUBVENTION/MJC

M. le Maire présente un courrier du Directeur de la M.J.C. du Mesnil-Sous-Jumièges demandant une subvention de 250 € pour l'organisation de la fête de la musique du 21 juin dernier.

M. JOUAN trouve regrettable que les jeunes mesnillais préfèrent rester sous les abris bus plutôt que d'aller à un concert qui était de qualité. **M. LE MEUR** est étonné que la demande de subvention soit faite maintenant alors que les demandes de subvention doivent être faites au préalable. Après délibération, le Conseil Municipal décide, par 12 Voix Pour et 2 Abstentions, d'accorder une subvention de 250 € à la M.J.C. du Mesnil-sous-Jumièges pour la fête de la musique du 21 juin 2009.

AVIS ENQUETE PUBLIQUE

La Préfecture de la Seine-Maritime a envoyé une demande d'autorisation d'extension et de modification des conditions d'exploitation d'une carrière, société **CEMEX GRANULATS**, située sur le territoire des communes d'Anneville-Ambourville, au lieu dit « le Haridon », et Berville-Sur-Seine, au lieu-dit « Le Paradis et l'Enfer ». L'enquête publique au titre des Installations Classées est fixée du 02 juin au 03 juillet inclus. Après délibération, le Conseil Municipal donne, par 14 Voix Pour, un avis favorable à cette demande.

PROJET DE CREATION D'UNE COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION RASSEMBLEE

M. le Maire demande l'avis au Conseil Municipal sur l'adhésion de la Commune du Mesnil-Sous-Jumièges à la Communauté d'agglomération Rassemblée afin de pouvoir voter dans le sens de la majorité du Conseil Municipal quand il faudra que la commune se positionne à ce sujet. Après délibération, le Conseil Municipal donne, par 14 Voix Pour, un avis favorable à l'adhésion de la Commune du Mesnil-Sous-Jumièges à la Communauté d'agglomération Rassemblée.

MODIFICATION DE LA DUREE DE TRAVAIL D'UN AGENT

Cet Adjoint Technique Territorial de 2^{ème} classe, est actuellement sur la base de 8.34/35^{ème} pour effectuer le ménage à la salle « Le Mascaret », et le ménage à l'école et à la Mairie pendant les vacances scolaires. Pour l'année scolaire 2008/2009, cette personne a aidé la cuisinière, ces heures étaient rémunérées en heures supplémentaires. Mais, après un contrôle de l'URSSAF en mars dernier, il ne faut pas abuser des heures supplémentaires, elles ne doivent être rémunérées qu'à titre exceptionnel.

Dans ces conditions et pour les besoins de la collectivité, après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de proposer au Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion de fermer le poste d'Adjoint Technique Territorial de 2^{ème} classe sur la base de 8.34/35^{ème} et de créer un poste d'Adjoint Technique Territorial de 2^{ème} classe sur la base de 12.5/35^{ème} à compter du jeudi 03 septembre 2009 (jour de la rentrée scolaire 2009/2010).

ACHAT DE MATERIEL SCOLAIRE ET FOURNITURE

La Directrice de l'école « Les Abeilles » a besoin d'une armoire métallique fermant à clefs pour ranger les dossiers des élèves. **M. le Maire** propose le devis de la Société **BRUNEAU** pour 475.00 € H.T. concernant l'achat d'une armoire métallique avec dossiers suspendus (378.00 € H.T.). Après délibération, le Conseil Municipal adopte, par 14 Voix Pour, ce devis. Le Conseil Municipal autorise **M. le Maire** à faire la demande de subvention auprès du Conseil Général, à passer commande et à signer les documents correspondants.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- **M. le Maire** demande à la Secrétaire de Mairie de présenter un courrier de la Société **SOGETI** concernant le dossier d'autorisation de la Loi sur l'eau (remblai en zone humide). Ainsi, le Conseil Municipal décide que la prestation « inventaire faune et flore » qui doit comprendre 3 périodes d'investigation : printemps, été et automne, se fasse bien sur ces trois périodes même si cela doit repousser de quelques mois le dossier.
- Il semblerait que l'école « Les Abeilles » soit retenue pour le projet école numérique rurale.
- En raison de travaux sur la cale d'Yville, il n'y aura pas de bac au Mesnil-Sous-Jumièges du 15 juillet au 28 août 2009.
- Mme **GUERY** distribue un compte rendu des points traités lors de la réunion du conseil de la Communauté de Communes Seine-Austreberthe du 13 juin 2009 à laquelle elle a assisté en remplacement de Mme **PETIT**.
- Mme **GUERY** propose de mettre dans le Presqu'île Info les précautions d'usage concernant la grippe A H1N1.
- **M. Le Maire** a été à une réunion ce jour au Conseil Général concernant la mise en place d'un véloroute entre Duclair et Jumièges par Berville en passant par le VC1 du Conihout du Mesnil-Sous-Jumièges. Les travaux auront lieu en 2010. Le Conseil Général prend en charge les travaux de voirie et la mise en place des signalisations horizontales et verticales.
- Le 08 juillet 2009, la Mairie de Yainville organise un pot d'accueil des gendarmes saisonniers. **M. le Maire** propose d'organiser une réunion afin de leur exposer les contraintes de la commune et leur faire rencontrer les présidents des sociétés de chasse et de pêche.
- **M. le Maire** distribue l'état des plages 2009 à la base de loisirs (eau de bonne qualité), ainsi que le bilan 2008 du S.D.I.S.
- **M. le Maire** fait circuler le journal de l'école « Les Abeilles » concernant leur voyage en Angleterre en mars 2009.
- **M. le Maire** demande les congés des conseillers municipaux afin de pouvoir organiser les réunions cet été.

- Suite à la demande de **M. le Maire**, **M.PLATEL** fera le nettoyage des ordinateurs de l'école avant la rentrée scolaire. **M.JOUAN** veut bien lui donner un coup de main.
- **M. le Maire** informe le Conseil Municipal qu'il laisse son appartement à la Cité des Marais et qu'il a acheté une maison au Trait. Après vérification auprès des services de la Préfecture, cela ne pose pas de problème par rapport à son mandat de Maire. D'ailleurs, il demande s'il peut compter ponctuellement sur un conseiller municipal ; **M.LE MEUR** se propose.
- Mme **CAVELIER** énonce que le lave vaisselle de la cantine est tombé en panne début juin, puis depuis une semaine il ne fonctionne plus, elle présente un devis de réparation du fournisseur. Elle a fait un courrier à cette société car le lave vaisselle n'a qu'un an et demi et ce devis est plutôt élevé. **M.MESLIN** et Mme **PETIT** proposent de demander d'autres devis de réparation.
- **M.JOUAN** souligne qu'il faisait très chaud au spectacle de l'école et propose que l'année prochaine, il ait lieu à l'église pour avoir de la fraîcheur. Mme **PETIT** énonce que des gens étaient déçus car ils n'ont pas pu rentrer dans la salle, elle pense que l'estrade empruntée à la ville de Duclair prend trop de place et qu'il faudrait penser à la réduire pour pouvoir mettre plus de places assises. Pour la plupart des conseillers municipaux, l'église n'est pas le lieu approprié pour ce genre de manifestation.
- Mme **GUERY** demande ou en est la formation sur le défibrillateur. Mme **CAVELIER** répond que cela est en cours ainsi que la formation 1ers secours pour les employés communaux. D'ailleurs, la formation pour l'utilisation du défibrillateur sera ouverte à la population.
- Mme **GUERY** demande ou en est le P.L.U. Mme **PETIT** énonce qu'elle a obtenu une trentaine de témoignages sur les inondations et qu'une prochaine réunion avec les services de l'Etat sur la côte NGF aura lieu le 15 juillet prochain à 14h00.
- **M.CREVEL** informe que le Téléthon 2009 sera les 04 et 05 décembre prochain et qu'un concours de belottes sera organisé le vendredi 27 novembre 2009 à la salle « Le Mascaret ». Il organisera une réunion début septembre pour l'organisation de cette manifestation et il est preneur de lots.
- **M.PLATEL** évoque un problème sur le matériel du Ludisport (matériel manquant, détérioré). Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, que la commune rembourse ce matériel.
- **M.PLATEL** souligne la circulation infernale à la sortie de la rue de la Cité des Marais et sur la route départementale à l'entrée de la commune et qu'il faut trouver une solution à ce problème de vitesse excessive. Mme **PETIT** informe qu'un aménagement de l'entrée de la base de plein air est envisagé. Mme **CAVELIER** propose de voir avec la D.D.I. pour éventuellement mettre des plots au milieu de la route. Mme **ROBILLARD** souligne qu'il ne faut pas attendre qu'il y ait un mort ou un accident pour faire quelque chose et que c'est le même problème sur le Halage. **M.PLATEL** propose que les élus travaillent sur ce point.
- Mme **DORIN** énonce que ses voisins refont du moto cross, cela a duré une ½ heure, mais il ne faut pas plus.
- **M.GUILBERT** informe que les tapis de sol dans le local de la salle « Le Mascaret » ne sont toujours pas attachés. Mme **PETIT** lui répond que cela va être fait en septembre en même temps que la peinture des menuiseries.
- Mme **PETIT** demande ou en est le site internet de la commune. **M.PLATEL** énonce qu'il est publié, mais qu'il faut retravailler dessus.
- Mme **PETIT** demande aux conseillers municipaux de faire un bilan de leur première année d'élu. Mme **ROBILLARD** énonce qu'elle pensait être plus sollicitée. Mme **GUERY** trouve que certaines commissions communales ne sont pas assez suivies, comme par exemple celle concernant internet pour laquelle il n'y a pas eu de réunion depuis 1 an. Ainsi, elle souligne qu'un 3^{ème} adjoint aurait peut être été nécessaire dès le départ. **M.DECONIHOUT** pense que certains conseillers municipaux devraient plus s'impliquer.

Fait en Mairie, le 13 juillet 2009
Le Maire,

Yannick DECONIHOUT.